

7113 83

A-G-NET

Société par actions simplifiée au capital de 221.500 euros
Siège social : ZI Savipol, 4 rue Altiero Spinelli
10300 SAINTE SAVINE
RCS TROYES 712 880 830



DECISION UNANIME DES ASSOCIES

➤ **La société YG INVESTISSEMENT,**

Société par actions simplifiée au capital de 562.000 euros,
Dont le siège social est situé 4 rue Altiero Spinelli, ZI Savipol,
10300 SAINTE SAVINE,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Troyes sous le numéro
529 018 277,
Propriétaire de 499 actions de la société A-G-NET,
Représentée par Monsieur **Yves GOURLET**, son Président,

➤ **Madame Christine MOSTAERT,**

Née le 25 mai 1959 à Troyes (10),
De nationalité française,
Demeurant 4 route de Sainte Maure,
10600 BARBEREY SAINT SULPICE,
Propriétaire de 1 action de la société A-G-NET,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

1° Ils sont les seuls associés de la société A-G-NET, société par actions simplifiée au capital de 221.500 euros, dont le siège social est situé ZI Savipol, 4 rue Altiero Spinelli, 10300 SAINTE SAVINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Troyes sous le numéro 712 880 830.

2° L'article 1854 du code civil énonce : « Les décisions collectives peuvent encore résulter du consentement de tous les associés dans un acte ».

3° Les statuts de la société prévoient que les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé.

4° Aux termes d'actes de cession d'actions en date du [20 décembre 2010], la société YG INVESTISSEMENT a procédé à l'acquisition de 85% du capital de la société, soit 424 actions de ladite société, auprès de Madame Jane ROULIN, Monsieur Bernard ROULIN, Madame Sophie ROULIN, Monsieur Christian ROULIN et Monsieur Jean-François ROULIN, savoir :

- L'acquisition de 4 actions de la société A-G-NET, auprès de Madame Jane ROULIN,
- L'acquisition de 45 actions de la société A-G-NET, auprès de Monsieur Bernard ROULIN,
- L'acquisition de 125 actions de la société A-G-NET, auprès de Madame Sophie ROULIN,
- L'acquisition de 125 actions de la société A-G-NET, auprès de Monsieur Christian ROULIN,
- L'acquisition de 125 actions de la société A-G-NET, auprès de Monsieur Jean-François ROULIN,

5° Les membres du Comité de surveillance ont fait part à la société A-G-NET de leur intention de démissionner de leurs fonctions avec effet au jour de la cession de leurs actions détenues au sein de ladite société.

6° La société YG INVESTISSEMENT et Madame Christine Mostaert, seuls associés de la société A-G-NET à l'issue des opérations de cessions d'actions ci-dessus mentionnées, ont souhaité procéder à une refonte des statuts ainsi qu'à une modification de la date de clôture de ladite société.

Handwritten signatures: 'M' and 'YB'

IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT :

PREMIERE DECISION

Les associés, dans le prolongement de la cession de 85% du capital de la société A-G-NET, intervenue en date de ce jour, au profit de la société YG INVESTISSEMENT, constatent à l'unanimité :

- La démission de Madame Jane Roulin, de ses fonctions de membre et président du Comité de surveillance, avec effet à compter de ce jour ;
- La démission de Monsieur Bernard Roulin, de ses fonctions de membre du Comité de surveillance, avec effet à compter de ce jour ;
- La démission de Monsieur Christian Roulin, de ses fonctions de membre du Comité de surveillance, avec effet à compter de ce jour.
- La démission de Monsieur Jean-François Roulin, de ses fonctions de membre du Comité de surveillance, avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de modifier la date de clôture de l'exercice social qui commencera le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année et ce, pour la première fois le 31 décembre 2010. L'exercice en cours aura donc une durée exceptionnelle de trois mois, du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010.

En conséquence de la présente décision, les associés décident à l'unanimité de modifier ainsi qu'il suit l'article « Exercice social » des statuts de la société :

« EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

TROISIEME DECISION

Les associés, connaissance prise du projet de refonte et d'adoption de nouveaux statuts visant à modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la société ainsi que la date de clôture de l'exercice social de la société, à l'unanimité :

- Décident d'adopter article par article puis dans leur ensemble les nouveaux statuts,
- Décident que l'ensemble des dispositions statutaires sont modifiées en conséquence,
- Décident que les dispositions desdits statuts seront applicables à compter de ce jour,
- Constatent en tant que de besoin que la refonte des statuts de la société n'entraîne pas création d'un être moral nouveau.

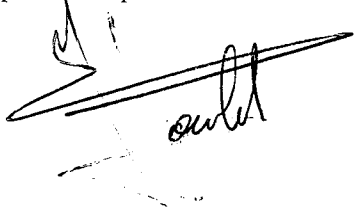
QUATRIEME DECISION

Les associés donnent au président tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

Fait à Sainte Savine
Le 22 décembre 2010

Société YG INVESTISSEMENT

Représentée par Monsieur Yves GOURLET



Madame Christine MOSTAERT

